**RÈGLEMENT DU JEU « LE NOEL GAGNANT 2018 »**

**ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE, DATES ET DURÉE DU JEU**

La société CEETRUS FRANCE, Société Anonyme au capital de 264.329.800 € ayant son siège social rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59170 Croix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 969 201 532, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulée **« LE NOEL GAGNANT 2018 »** du jeudi 22 novembre 2018 00h01 au lundi 31 décembre 2018 23h59. Le jeu est accessible sur l'adresse suivante : https://www.jeu-aushopping.com/noel-gagnant et pourra être relayé sur différents supports des centres commerciaux listés en Annexe 1 (Aushopping.com, l'application Aushopping, les pages Facebook) et via des campagnes publicitaires redirigeant directement vers le formulaire de participation.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (hors Corse et DOM-TOM) et dans les pays limitrophes.

Est exclue de la participation au jeu, toute personne qui a collaboré directement ou indirectement, à la mise en place et à l'organisation du jeu, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi que le personnel des galeries commerciales des centres commerciaux Aushopping participant à l'opération, les sociétés partenaires au titre du présent règlement tout comme les membres de leur famille ainsi que l'huissier désigné à l'article 11 ci-après et l'ensemble du personnel de l'étude d'huissier ainsi que des membres de leur famille.

La participation au jeu concours intitulé « Le Noel Gagnant 2018 » entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois françaises et règlements applicables aux jeux en vigueur sur le territoire français. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

**ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le jeu est ouvert du 22 novembre 2018 00h01 au 31 décembre 2018 23h59.

Pour participer au jeu concours, il suffit :

1. De se connecter sur la page : https://www.jeu-aushopping.com/noel-gagnant depuis un support ordinateur, tablette et/ou smartphone équipés d'une connexion internet ;

2. De renseigner les informations obligatoires (qui peuvent être visées par un astérisque) dans le formulaire d'inscription présenté ;

3. De cliquer sur « Je joue et je souhaite recevoir les bons plans de mon centre de la part d'Aushopping » ou « Je joue et je ne souhaite pas recevoir les bons plans » à l'issue du remplissage du formulaire ;

4. De jouer au jeu du « rattrape tout » dont le but est de récupérer des objets bonus (les cadeaux) et d'éviter les malus (les flocons) pour obtenir le meilleur score dans le temps imparti qui est de 60 secondes. Quel que soit son score au jeu, l'utilisateur valide sa participation au tirage au sort par simple participation au jeu. L'utilisateur peut rejouer au jeu du « rattrape tout » autant de fois qu'il le souhaite pendant toute la durée de l'opération ;

5. La finalisation du processus de jeu se fait en renseignant les informations obligatoires visées par un astérisque.

Le participant pourra également relayer le jeu en invitant ses amis via les réseaux sociaux. Chaque participant a la possibilité d'augmenter ses chances de gagner en invitant ses amis à participer au Jeu. Le participant est réputé être l'unique expéditeur du message de telle sorte que la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être recherchée par le participant ou destinataire, la Société Organisatrice n'étant pas l'expéditeur du message.

Si un participant invite ses amis à jouer au Jeu via les partages Facebook, les partages Twitter, les partages par mail, à chaque participation au jeu d'un des amis, le participant initial aura deux chances supplémentaires d'être tiré au sort. Dans la limite de 10 chances supplémentaires.

Si un participant invite ses amis à jouer au Jeu via les partages Facebook, les partages Twitter, les partages Messenger ou les partages par mail, et que Un (1) de ces amis vient sur le jeu et s'y inscrit via cette invitation ou ce partage, il aura deux (2) chances supplémentaires d'être tiré au sort. Si Deux (2) de ces amis viennent sur le jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages, il aura quatre (4) chances supplémentaires d'être tiré au sort. Si Trois (3) de ces amis viennent sur le jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages, il aura six (6) chances supplémentaires d'être tiré au sort. Si Quatre (4) de ces amis viennent sur le jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages, il aura huit (8) chances supplémentaires d'être tiré au sort. Si Cinq (5) de ces amis viennent sur le jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages, il aura dix (10) chances supplémentaires d'être tiré au sort.

La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois ou de se parrainer soi-même pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu, aux tirages au sort ou de se voir attribuer un lot. La participation au jeu doit être personnelle et manuelle ; toute création ou utilisation d'un système permettant de multiplier les participations de manière automatique sera considérée comme une fraude au présent règlement et sanctionnée comme telle.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus ou une fraude quelconque. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société organisatrice.

Les personnes n'ayant pas justifié de leur identité complète ou qui l'auront fourni de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes s'opposant à la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et qui sont nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La transmission de toutes informations personnelles indispensables pour participer au jeu concours et communiquées par les participants à la société organisatrice, s'effectue dans le respect de la réglementation française, notamment en vertu des dispositions visées à l'article 9 du présent règlement.

**ARTICLE 4 : DETERMINATION DES GAGNANTS ET DOTATIONS**

1(un) gagnant sera désigné comme gagnant par tirage au sort aléatoire.

Le tirage au sort sera effectué par **la SCP MEURILLON BOULLIER DUFLOS,** huissiers de justice associés : le 15 Janvier 2019 parmi l'ensemble des participants ayant correctement suivi les modalités de participation décrite dans l'article 3, tous centres commerciaux participants confondus sur la période de jeu. L'organisateur se réserve le droit de repousser la date de tirage au sort.

**Les dotations :**

Le participant tiré au sort gagnera la vitrine de Noël contenant **:**

- Un smartphone Samsung Galaxy S9+ noir ou similaire en carte cadeau pour une valeur unitaire commerciale de 960€ et ;
- Une caméra sport GOpro HER7 Black Black ou similaire en carte cadeau pour une valeur unitaire commerciale de 430€ et ;
- Un casque Arceau Bose Sounlink AE noir ou similaire en carte cadeau pour une valeur unitaire commerciale de 230€ et ;
- Un Cookeo Moulinex Cookeo + Blanc 150 recettes CE851100 blanc ou similaire en carte cadeau pour une valeur

unitaire commerciale de 200€et ;
- Une Enceinte Bluetooth JBL Flip 4 blanc ou similaire en carte cadeau pour une valeur unitaire commerciale de 100€.

L'organisateur du présent jeu concours pourra intégrer pendant la durée du jeu de nouveaux centres commerciaux qui feront l'objet d'un avenant à chaque intégration.

**ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES LOTS**

Le résultat du concours obtenu par des moyens informatiques n'est susceptible d'aucune contestation. Les serveurs informatiques font foi.

Le nom du gagnant sera communiqué sur le site internet Aushopping accessible à l'adresse : www.aushopping.com. Le gagnant sera informé d'avoir été nommé « gagnant » par l'envoi du courrier électronique à l'adresse électronique qu'il aura communiqué dans le formulaire de participation ; il lui sera demandé de recontacter la société organisatrice par retour de mail afin de s'assurer qu'il répond aux critères du présent règlement.

Si le gagnant ne recontacte pas la société organisatrice dans un délai de 30 jours calendaires à compter du moment où le mail a été envoyé, il sera considéré que le gagnant a renoncé à son lot. Aucun gagnant subsidiaire ne sera nommé.

Le gagnant devra donc fournir son nom, prénom et adresse postale complète. Sa dotation sera expédiée par voie postale. Le gagnant devra impérativement respecter les conditions en vigueur définies par le service postal pour récupérer son courrier. En cas de non retrait d'un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception et, par conséquent, en cas de retour du courrier à l'expéditeur, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot ; aucune réclamation ne pourra être effectué auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à Internet. La Société organisatrice ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas de perte ou de vol d'une carte cadeau ou en cas de non distribution par les services de la livraison.

Les dotations en jeu ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre toutes autres dotations, ni transmises à des tiers, ni donner lieu à leur contre-valeur sous forme monétaire.

Par sa participation au jeu, le futur gagnant autorise la société organisatrice à publier son nom de famille et son prénom avec les résultats du concours conformément aux dispositions de l'article 9 du présent règlement.

**ARTICLE 6 : LIMITATION DES RESPONSABILITES**

La société organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. Notamment, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externes.

La participation au jeu concours et notamment l'étape de consultation de la liste des gagnants implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de consultation, d'interrogation ou de transfert des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, ainsi que l'absence de protection de certaines données à l'encontre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des risques inhérents à toute connexion sur Internet.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient empêcher le bon déroulement ou fonctionnement du concours.

De même, la société organisatrice ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des

emails), d'absence de disponibilité des informations et/ou de présence de virus sur le site dédié au jeu.
La société organisatrice se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait. Toute modification des termes et conditions du présent jeu concours, sa suspension ou annulation seront communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour sa promotion sur Internet.
Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion sur les sites internet des centres commerciaux Aushopping.
Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de tout participant au site et la participation des joueurs se font sous leur entière responsabilité.

**ARTICLE 7 : CAS DE FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé.
En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux dotations proposées une ou plusieurs autres dotations d'une valeur équivalente.
La société organisatrice se réservant la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée, toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt à l'étude d'huissier visée à l'article 11 du présent règlement et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Le cas échéant, tout participant est réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu concours.

**ARTICLE 8 : FRAUDE**

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.
Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraîne la disqualification du participant. La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu, aux tirages au sort ou de se voir attribuer un lot. La participation au jeu doit être personnelle et manuelle ; toute création ou utilisation d'un système permettant de multiplier les participations de manière automatique sera considérée comme une fraude au présent règlement et sanctionnée comme telle.
La Société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.
Il ne sera répondu à aucune demande autre que par courrier, concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants.

La Société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

**ARTICLE 9 : VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS**

Identité du Responsable de traitement :
Les données personnelles sont collectées par :
SA CEETRUS FRANCE, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59170 Croix
Représentant : Joël FABIANI
Délégué à la Protection des Données : Simon CHOPIN - dpo@ceetrus.com

Ceetrus France, responsable de traitement agissant sous la marque « Aushopping » respecte les normes européennes et françaises de protection de la vie privée et des données personnelles. A ce titre, Ceetrus France s'engage à ce que la collecte et le traitement des données personnelles effectués à partir du formulaire d'inscription au jeu soient conformes à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel du 27 avril 2016.

Le Participant est amené à fournir des informations le concernant lorsqu'il s'inscrit au jeu (notamment ses nom, prénom, civilité, date de naissance, adresse de courrier électronique et autres coordonnées), toute donnée d'identification nécessaire pour la prise en compte de la participation au jeu, la détermination des gagnants et l'attribution des dotations étant indiquée par un astérisque.

Les données sont destinées à toutes sociétés du groupe de sociétés de Ceetrus France et leurs sous-traitants, ainsi qu'à des partenaires tiers si le Participant y a consenti (en cochant la case « J'accepte de recevoir des informations/newsletters de partenaires » ou formule analogue).

Afin d'assurer la bonne gestion des inscriptions, la détermination des gagnants et l'attribution des dotations, ces données pourront être traitées ou non de manière automatisée dans un fichier informatique, et pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne, y compris pour leur hébergement, en respect des réglementations et recommandations de la Commission Européenne et sous la responsabilité de Ceetrus France. Les documents et informations relatifs aux sous-traitants situés le cas échéant hors de l'Union Européenne sont transmis à la demande du Participant.

Les données fournies par le Participant grâce à son consentement permettent :

- la prise en compte de la participation au jeu, la détermination des gagnants et l'attribution des dotations ;
- d'adresser des Newsletters d'informations, personnalisées ou non, si le Participant y a souscrit ;
- d'effectuer de la prospection commerciale, si le Participant y a souscrit ;
- d'effectuer des statistiques et analyses de flux et de fréquentation et des analyses marketing, de manière anonymisée.

Les données pourront être conservées et utilisées pendant toute la durée du jeu et dans un délai maximum de trois mois à l'issue de la remise des lots aux gagnants (ou le cas échéant, de l'annulation du jeu dans les conditions du présent règlement de jeu), à moins que le participant n'ait donné son accord exprès à une utilisation ultérieure (par exemple en cochant la case « J'accepte de recevoir des informations/newsletters de partenaires » ou formule analogue), auquel cas elles pourront être conservées et utilisées pour une durée de trois ans maximum à compter du dernier contact du Participant.

Etant entendu que la publication sur un réseau social quel qu'il soit ne sera pas supprimée à l'issue de ce délai et restera publiée de manière publique, sauf demande expresse de suppression de la part du Participant. Compte-tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage et republication), le Participant est informé que la suppression pourra être réalisée uniquement concernant la/les publication(s) officielle(s) effectuée(s) directement par Ceetrus France et les sociétés de son groupe.

Par ailleurs, les données pourront être conservées, de manière anonymisée, au-delà de ce délai mais uniquement à des fins statistiques.

Pour les données personnelles recueillies avec le consentement du Participant, ce dernier peut retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement. Etant toutefois précisé que toute demande de suppression de données personnelles nécessaires pour tenir compte de la participation au jeu vaudra renonciation du demandeur à sa participation au jeu.

Ceetrus France et ses sous-traitants ont mis en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données personnelles des Participants contre toute destruction accidentelle ou illicite, toute perte accidentelle, toute altération, toute divulgation ou consultation non autorisée et contre tout autre traitement des données qui ne respecte pas leur politique de confidentialité.

Conformément à la loi française « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques et à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition au traitement de ses données personnelles.

Le Participant dispose d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : https://www.cnil.fr/fr/plaintes

Le Participant dispose également d'un droit à la portabilité de ses données personnelles, et du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès. Il peut également s'opposer à recevoir des offres commerciales.

Le Participant peut exercer ses droits à tout moment sur justificatif d'identité, en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et adresse de courrier électronique, par courrier à l'adresse suivante :

Ceetrus France
Délégué à la Protection des Données
P/O Service Client Aushopping
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59964 Croix Cedex

Ou par email : dpo@ceetrus.com

Le Participant peut par ailleurs s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique : http://www.bloctel.gouv.fr/ .

Pour davantage d'informations sur vos droits et notre politique de gestion des données, rendez-vous sur notre site internet, à l'adresse suivante : https://www.aushopping.com/donnees-personnelles-et-cookies. »

**ARTICLE 10 : REMBOURSEMENTS**

La participation au jeu est gratuite. En aucun cas le gagnant ne pourra demander le remboursement des frais supplémentaires liés à la jouissance du lot décerné. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre sa valeur en espèces.

**ARTICLE 11 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement des opérations sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande par écrit auprès de la société CEETRUS FRANCE, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59964 Croix Cedex.

Le remboursement du timbre au titre de l'envoi du règlement de ce jeu s'effectuera sur la base du tarif lent en vigueur, pour un envoi de 20 g maximum, sur simple demande écrite, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

Le présent règlement est déposé auprès de la **SCP MEURILLON BOULLIER DUFLOS**, huissiers de justice, 5 Rue de la Géharie BP47 62150 HOUDAIN et disponible sur le site internet https://www.aushopping.com.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la société organisatrice dans le

respect des conditions énoncées. Tout avenant sera déposé auprès de la **SCP MEURILLON BOULLIER DUFLOS** avant sa publication.

**ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE - TRIBUNAUX COMPETENTS**

Le présent règlement est exclusivement régi et interprété conformément à la loi française.

Les litiges éventuels qui surviendraient pour l'exécution ou l'interprétation du présent règlement seront soumis aux tribunaux compétents.

**Article 13 - PROPRIETÉ INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, l'exploitation et la reproduction, la représentation et/ou l'adaptation de tout ou partie de l'application dédiée au Jeu et/ou de l'un quelconque des éléments composant le Jeu sont strictement interdites sous peine de poursuites judiciaires. Reproduire sans autorisation est passible de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

**ANNEXE 1**

Ci joint l'adresse des centres commerciaux participants :

**Jeu disponible sur Aushopping.com + Application Aushopping pour les centres commerciaux suivants** :

| | |
|---|---|
| AMIENS SUD | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-amiens |
| ANGOULEME LA COURONNE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-angouleme_la_couronne |
| ARRAS | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-arras |
| AVIGNON NORD | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-le_pontet |
| BESSONCOURT | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-belfort |
| BIGANOS | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-biganos |
| BLOIS VINEUIL | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-blois |
| BORDEAUX LAC | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-bordeaux_lac |
| BOULIAC | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-bouliac |
| BOULOGNE CÔTE D'OPALE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-boulogne |
| BRETIGNY SUR ORGE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-bretigny |
| CALUIRE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-caluire |
| CAMBRAI | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-cambrai |
| CASTRES | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-castres |
| CAVAILLON | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-cavaillon |
| CHASSENEUIL | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-chasseneuil |
| CHATEAUROUX | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-chateauroux |
| CHATELLERAULT | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-chatellerault |
| COGNAC | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-cognac |
| CÔTÉ SEYNE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-cote_seyne |
| DARDILLY PORTE DE LYON | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-dardilly |
| DOMÉRAT MONTLUCON | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-montlucon_domerat |
| ENGLOS LES GÉANTS | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-englos |
| FACHES | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-faches |
| GRAND EPAGNY | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-epagny |
| GRAND PLAISIR | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-plaisir |
| GRANDE SYNTHE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-grande_synthe |
| GRASSE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-grasse |
| GUILHERAND GRANGES | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-guilherand_granges |
| ILLKIRCH BAGGERSEE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-illkirch |
| L'ILO - EPINAY | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-epinay |

| | |
|---|---|
| LAXOU LA SAPINIÈRE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-laxou |
| LE MANS | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-le_mans |
| LEERS | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-leers |
| LES TROIS RIVIERES | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-montauban |
| LONGUENESSE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-longuenesse |
| LOUVROIL VAL DE SAMBRE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-louvroil |
| MANTES | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-mantes |
| MARSAC SUR L'ISLE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-perigueux_marsac |
| MARSEILLE ST LOUP | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-marseille |
| MAUREPAS PARIWEST | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-maurepas |
| MISTRAL 7 | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-mistral_7 |
| NANCY LOBAU | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-nancy_lobau |
| NANTES SAINT SÉBASTIEN | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-saint_sebastien |
| NICE CÔTE D'AZUR | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-nice |
| NOYELLES | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-noyelles |
| PAU | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-pau |
| PETITE FORÊT | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-petite_foret |
| POITIERS SUD | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-poitiers |
| PÔLE EUROPE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-mont_saint_martin |
| PORTE D'ESPAGNE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-perpignan |
| PORTE DES ALPES | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-saint_priest |
| PROMENADE DE FLANDRE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-promenade_de_flandre |
| RONCQ | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-roncq |
| SAINT-CYR - EQUATOP | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-tours_saint_cyr |
| SAINT JEAN | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-saint_jean |
| SAINT QUENTIN | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-saint_quentin |
| SAISONS DE MEAUX | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-meaux |
| SCHWEIGHOUSE | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-schweighouse |
| SEMECOURT | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-semecourt |
| SENS | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-sens |
| STRASBOURG | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-strasbourg |
| TRIGNAC | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-trignac |
| VAL DE FONTENAY | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-fontenay |
| VALENCIENNES | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-valenciennes |
| VILLARS | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-villars |
| VILLEBON 2 | https://www.aushopping.com/centre-commercial-auchan-villebon |

**Jeu disponible sur les pages Facebook des centres commerciaux suivants :**

| | |
|---|---|
| AMIENS SUD | https://www.facebook.com/CCAmiensSud |
| ANGOULEME LA COURONNE | https://www.facebook.com/CCLaCouronne |
| ARRAS | https://www.facebook.com/CCAArras |
| AVIGNON NORD | https://www.facebook.com/CCAvignonNord |
| BIGANOS | https://www.facebook.com/CCoBiganos |
| BLOIS VINEUIL | https://www.facebook.com/CCBlois |

| | |
|---|---|
| BORDEAUX LAC | https://www.facebook.com/CCBordeauxLac |
| BOULIAC | https://www.facebook.com/CCBouliac |
| BOULOGNE CÔTE D'OPALE | https://www.facebook.com/CCBoulogne |
| BRETIGNY SUR ORGE | https://www.facebook.com/CCMaisonNeuve |
| CALUIRE | https://www.facebook.com/CCCaluire |
| CHATEAUROUX | https://www.facebook.com/CCAChateauroux |
| COGNAC | https://www.facebook.com/CCCognac |
| CÔTÉ SEYNE | https://www.facebook.com/CCCoteSeyne |
| DARDILLY PORTE DE LYON | https://www.facebook.com/CCPorteDeLyon |
| ENGLOS LES GÉANTS | https://www.facebook.com/CCEnglos |
| FACHES | https://www.facebook.com/CCFaches |
| GRAND EPAGNY | https://www.facebook.com/CCEpagny |
| GRAND PLAISIR | https://www.facebook.com/CCPlaisir |
| GRANDE SYNTHE | https://www.facebook.com/CCGrdSynthe |
| ILLKIRCH BAGGERSEE | https://www.facebook.com/CCIllkirch |
| L'ILO | https://www.facebook.com/Cclilo |
| LE MANS | https://www.facebook.com/CCALeMans |
| LEERS | https://www.facebook.com/CCLeers |
| LOUVROIL VAL DE SAMBRE | https://www.facebook.com/CCLouvroil |
| MANTES | https://www.facebook.com/CCMantes |
| MARSAC SUR L'ISLE | https://www.facebook.com/CCPerigueux |
| MAUREPAS PARIWEST | https://www.facebook.com/CCMaurepas |
| MISTRAL 7 | https://www.facebook.com/CCMistral7 |
| NANTES SAINT SÉBASTIEN | https://www.facebook.com/CCSaintSebastienSurLoire |
| NOYELLES | https://www.facebook.com/CCNoyelles |
| PAU | https://www.facebook.com/CCAushoppingPau |
| PETITE FORÊT | https://www.facebook.com/CCPetiteForet |
| POITIERS SUD | https://www.facebook.com/CCPoitiersSud |
| PÔLE EUROPE | https://www.facebook.com/CCMontSaintMartin |
| PORTE D'ESPAGNE | https://www.facebook.com/CCPortedEspagne |
| PORTE DES ALPES | https://www.facebook.com/CCPorteDesAlpes |
| PROMENADE DE FLANDRE | https://www.facebook.com/CCPromenadeDeFlandre |
| RONCQ | https://www.facebook.com/CCRoncq |
| SAINT JEAN | https://www.facebook.com/CCSaintJean |
| SAISONS DE MEAUX | https://www.facebook.com/LesSaisonsDeMeaux |
| SEMECOURT | https://www.facebook.com/CCSemecourt |
| STRASBOURG | https://www.facebook.com/CCStrasbourg |
| TRIGNAC | https://www.facebook.com/CCTrignac |
| VAL DE FONTENAY | https://www.facebook.com/CCValdeFontenay |
| VILLARS | https://www.facebook.com/CCVillars |
| VILLEBON 2 | https://www.facebook.com/CCVillebon2 |